



---

## **DELIBERATION N° 60/2020/CACL**

DE LA SÉANCE PLENIERE DU JEUDI 23 JUILLET A 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE PORT (M14) DE LA CACL**

Nombre de Conseillers en exercice : 48  
Nombre de Conseillers Présents : 38  
Nombre de Procuration : 1  
Date de convocation : Vendredi 17 juillet 2020

Nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote :  
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 10

**L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-trois juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

#### **Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :**

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> vice-Président ; David RICHE, 3<sup>ème</sup> vice-Président ; Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> vice-Président ; Roger ARON, 5<sup>ème</sup> vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Eliodore TORVIC ; Sandra TROCHIMARA ; Patricia VICTOR

#### **Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :**

Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> vice-Président ; Monique AZER, 2<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Sergine CHOU-TIAM ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Kenny CHEN-TENG ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Guerline LOUIS ; Michaël MANCEE ; Axel RINO ; Anne-Michèle ROBINSON ; Magali ROBO-CASSILDE ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Corinne SIGER ; Rodolphe SORPS

#### **Étaient absents excusés :**

Jean GANTY, 1<sup>er</sup> membre du Bureau -> procuration à Raphaël RABORD

Louis-Mike CALUMAY ; Corine DIMANCHE ; Claude PLENET ; Jocelyne PRUDENT ;  
Gabriel SERVILLE

**Étaient absents :**

LECANTE Patrick, 1<sup>er</sup> vice-Président ;  
Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la délibération n° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment le VII de son article 19 ;

**Vu** l'ordonnance du Conseil des Ministres en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

**Vu** l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** le décret n° 2020-571 du 14 mai définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

**Vu** le décret n° 2020-904 en date du 24 juillet 2020 fixant les conditions de réunion par téléconférence du conseil communautaire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

**Vu** l'arrêté n° 097-CBC-20 du 04 juin 2020 modifiant l'arrêté n°092-CBC-20 du 27 mai ayant porté composition du conseil communautaire de la CACL pour les communes de Roura, Matoury et Rémière-Montjoly durant la période du 18 mai 2020 jusqu'à son renouvellement complet à l'issue du second tour de scrutin ;

**Vu** la Délibération N° 43/2019/CACL du 5 avril 2020 portant vote du budget annexe PORT(M14) de l'exercice 2019 ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200805-60-2020-CACL-AP -DE Date de télétransmission : 06/08/2020 Date de réception préfecture : 06/08/2020
--

**Considérant** qu'après :

- S'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le Budget Primitif de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- S'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, et, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer au cours de l'exercice 2019.

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget annexe PORT(M14), en précisant que, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Entendu** le **Rapport N° 60/2020/CACL** relatif à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget annexe PORT(M14).

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 60/2020/CACL** relatif à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget annexe PORT (M14).

**ADOpte** la présentation faite du Compte de Gestion - Exercice 2019 du Budget annexe PORT (M14), conformément aux résultats ci-dessous :

Section de fonctionnement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	907 032,87	907 032,87	0,00
Dépenses	259 977,42	259 977,42	0,00
Résultat	647 055,45	647 055,45	0,00

Section d'investissement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	7 050,00	7 050,00	0,00
Solde	-7 050,00	-7 050,00	0,00

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200805-60-2020-CACL-AP  
-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020

Situation globale	Ordonnateur	Comptable	Différences
Total recettes	907 032,87	907 032,87	0,00
Total dépenses	267 027,42	267 027,42	0,00
Solde	640 005,45	640 005,45	0,00
Opérat. non budgétaires	0,00	0,00	0,00
Variation FDR	640 005,45	640 005,45	0,00

**APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget PORT (M14) pour l'exercice 2019 dressé par le comptable public ci-annexé.

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le jeudi 23 juillet 2020

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINÉRA-HORTH**

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200805-60-2020-CACL-AP  
-DE  
Date de télétransmission : 06/08/2020  
Date de réception préfecture : 06/08/2020